

Observation 82 du 01/03/2023

Bonjour,

Je suis contre ce projet éolien à Brion car :

- il ne respecte pas les recommandations Eurobats sur la distance de 200 m aux lisières et haies;
- il ne respecte pas les recommandations de la SFPEM, concernant la distance aux lieux de chasse des chauves-souris, soit 5 km;
- la noctule, les pipistrelles identifiées sur le site seraient en danger;
- le bridage ne les protège pas : nous le savons tous aujourd'hui;
- quel argument permet à abowin d'écrire : "Le risque de mortalité par collision pour l'avifaune est considéré comme modéré pour le Milan noir" ?
- quel argumentaire permet d'écrire "électricité propre" à un autre paragraphe ? Si l'énergie propre des éoliennes tient compte de l'obligation d'utiliser du gaz ou du charbon pour palier son intermittence, de compter ces émissions de CO2 alors émises, ... des polluants compris dans sa turbine, du bilan carbone d'une éolienne... le promoteur éolien ne peut pas écrire énergie propre.
- le promoteur abowin fait de son dossier un écrit de propagande marchande qui ne repose pas sur des études scientifiques, qui ne tient pas compte de l'avis des experts reconnus (SFPEM, LPO, ...).

Je suis contre et je vous remercie de prendre en compte ma contribution. Je vous souhaite une belle journée,

Francine Tellier